

LE CODE DU RANDONNEUR

Les dix commandements

1. Restez sur les chemins et sentiers balisés
2. Gardez vos chiens en laisse.
3. Respectez cultures et animaux, outils de travail des agriculteurs.
4. Soyez courtois avec les randonneurs et autres usagers de la nature.
5. Ne jetez rien, emportez vos déchets.
6. Ne faites pas de feu en forêt.
7. Observez la faune et la flore sans les toucher.
8. Soyez silencieux et discret.
9. Respectez les équipements d'accueil et de signalisation.
10. Signalez au plus tôt toute difficulté majeure rencontrée sur le parcours (obstacle, défaut de balisage, etc..)

Code du Balisage® FFRP

Jalonnement
des itinéraires

	GR® Grande Randonnée	GRP® Grande Randonnée de Pays	PR Promenade et Randonnée
Continue			
Changement de direction			
Mauvaise direction			

Les associations
FFRP

Partez sur les sentiers balisés en rejoignant l'une des nombreuses associations de randonnées membres de la FFRP. Pour connaître leurs adresses et leurs programmes, il vous suffit de consulter le 3615 RANDO (2,23 € min). Vous y trouverez également la collection des 140 topo-guides édités par la FFRP.

FFRP - 100012 DE 107 244 5

LA RANDONNÉE DANS LE PAS-DE-CALAIS

Dans le cadre de sa politique de protection des espaces naturels sensibles, le Conseil Général protège et aménage les chemins de Grande Randonnée (G.R.® balisés en rouge et blanc) et les sentiers de liaison entre les espaces naturels.

Il aide, par le biais du contrat d'objectif le Comité. à animer le réseau associatif (près de 55 associations) et à entretenir le réseau des chemins répertoriés en particulier dans la collection de topo-guides de la Fédération : Tours dans le Pas-de-Calais, A Pied en Famille® - Côte d'Opale, Le Pas-de-Calais, La Vallée de la Sensée à pied®, le Bruaysis à pied®, etc...

Renseignements :

Comité Départemental Randonnée Pédestre

9 rue Jean Bart - 62143 ANGRES

Tél/Fax : 03.21.72.67.33

www.randopedestre62.fr - Mail : cdrp@sport62.fr

Ce circuit a été mis en œuvre et balisé par la Communauté de Communes de la Morinie avec l'aide technique du comité départemental de randonnée pédestre du Pas-de-Calais, dans le cadre d'un contrat de mise en place d'un sentier « PR® »

Coordonnées :

Rue de Clarques - BP 11

62129 THEROUANNE

Tél. : 03.21.95.52.87.

LES ASSOCIATIONS FFRandonnée

Partez sur les sentiers balisés en rejoignant l'une des nombreuses associations de randonnées, membres de la Fédération.

Pour connaître leurs adresses et programmes :

www.ffrandonnee.fr

Vous y trouverez également la collection des 230 topo-guides® édités par la Fédération.

Conception, Réalisation et Impression :

Comité Départemental de Randonnée du Pas-de-Calais

Merci de ne pas jeter sur la voie publique

SENTIER DE

P.R.®

Les Bonniarts

Départ Mairie de Delettes

Autres circuits :

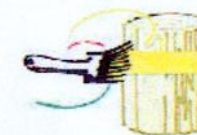
Inghem : Sentier des Bosquets (7km - 1h45)

Heuringhem : Sentier Perdu (14,5km - 3h35)

Mametz : Sentier des 3 Clochers (15km - 3h45)

Thérouanne : Sentier des Batailles (9km - 2h15)

Thérouanne-Délettes : Sentier des Morins (14km - 3h30)



Promenade et Randonnée®

MORINIE
Communauté de Communes
de la Morinie

Pas-de-Calais
Conseil Général

FFRandonnée
Comité départemental
Pas-de-Calais